



EPARGNE RETRAITE : APPORTS DE LA LOI PACTE ET PROJET DE PEPP

Action de l'AMF en matière d'épargne de
long terme





ENJEUX DE L'ÉPARGNE DE LONG TERME

QUELS SONT LES BESOINS DES EPARGNANTS ?

**FAIRE FACE A DES
DEPENSES IMPREVUES**

Stable / 2017

83%

PREPARER LA RETRAITE

69 % in 2017

72%

**ANTICIPER LES BESOINS
DU GRAND AGE**

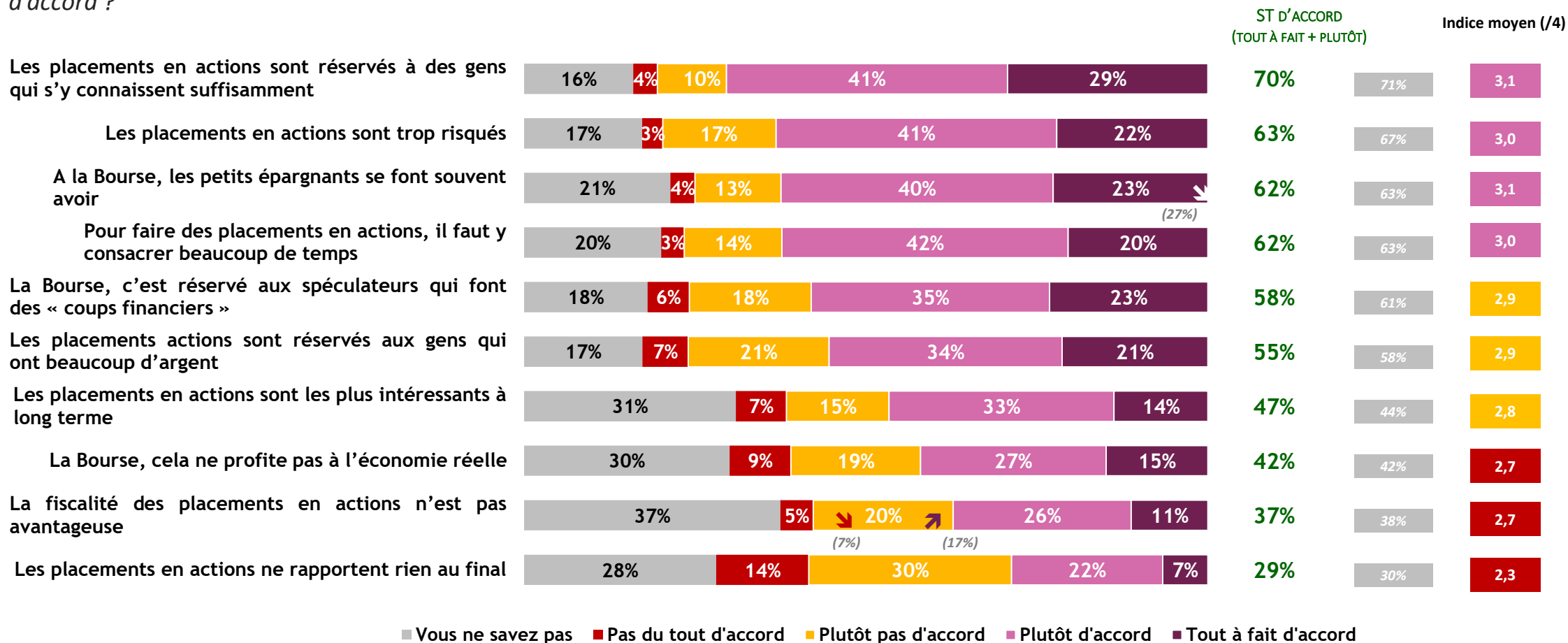
Stable/2017

76%

**UNE EPARGNE DE PRECAUTION POUR
MAINTENANT ET POUR LE FUTUR**

UNE PERCEPTION DES ACTIONS INCHANGÉES DEPUIS 2017 : RISQUE ET COMPLEXITÉ DOMINENT

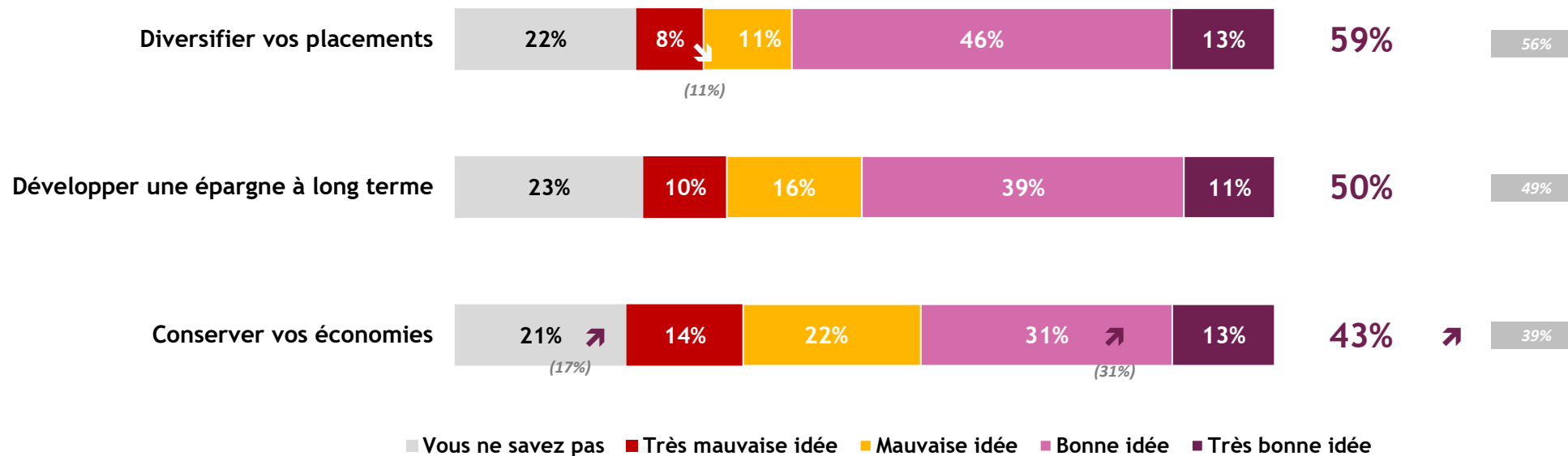
Voici différentes phrases au sujet des placements en actions. Pour chacune, indiquez si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout d'accord ?



NÉANMOINS LES ACTIONS SONT TOUJOURS PLUTÔT BIEN PERÇUES COMME UN MOYEN DE DIVERSIFICATION ET DE PLACEMENT À LONG TERME

Pour vous, les actions sont-elles une très bonne idée, assez bonne, plutôt mauvaise, très mauvaise idée pour ...

ST BONNE IDÉE (TRÈS + BONNE)



QUELS LEVIERS POUR L'INVESTISSEMENT DE LONG TERME ?

Les plus jeunes moins averses au risque

PERMETTRE
D'INVESTIR EN
ACTIONS LA 1ERE
FOIS

Les plus jeunes plus sensibles au sens,
à la finance durable

FINANCE DURABLE
FINANCER LA
TRANSITION
ENERGETIQUE



Education financière



Un enjeu d'allocation de l'épargne **pour éviter son érosion**

Un enjeu **d'allongement de l'horizon d'investissement**

La semaine de l'épargne salariale



3ÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'ÉPARGNE SALARIALE : LE BILAN

La semaine de l'épargne salariale a pour vocation d'offrir aux salariés et aux entreprises une information objective, pédagogique et pratique.

SEMAINE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

HAUSSE DU TRAFIC DU SITE WWW.EPARGNESALARIALE-FRANCE.FR

Le site de l'épargne salariale a pour objectif...

- d'informer les salariés sur le fonctionnement et les avantages de l'épargne salariale
- d'encourager les entreprises à mettre en place des dispositifs et à mieux communiquer auprès de leurs salariés

+ 19% c'est la hausse du nombre de visiteurs uniques sur le site de l'épargne salariale par rapport à 2018

LA SEMAINE DE L'ÉPARGNE SALARIALE FAIT PARLER D'ELLE

Twitter représente près de 60% des relais de la semaine de l'épargne salariale

Résonance sur le web

- Facebook (10%)
- Twitter (57%)
- Site web (23%)
- Autres (9%)

8 000 contacts et questions posées aux partenaires durant la semaine

DEUX FOIS PLUS D'ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS CETTE ANNÉE

Évènements organisés

x 1,7 c'est la hausse du nombre d'évènements par rapport à 2018

2400 participants

Emailings et newsletters

4,8 millions de salariés ciblés

2,4 millions d'entreprises ciblées

la finance pour tous

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS AMF

afg

Et aussi, les **Rencontres de l'Epargne salariale** en région 7/10 à Toulouse, 15/10 à Paris

Investir Day : 3/10
Epargne salariale et retraite 17/10

Les grands objectifs de la World Investor Week

- Orchestrée par l'**OICV**, avec le concours de près de **100 juridictions** représentées par leurs autorités nationales de régulation, la World Investor Week a pour objectif de :
 - diffuser des messages pour améliorer :
 - l'éducation financière (meilleure compréhension des concepts financiers clés) ;
 - la protection des investisseurs (éviter la fraude) ;
 - créer de nouvelles opportunités d'information et de formation des investisseurs.
- La 2nde édition a atteint plus de **220 millions d'investisseurs** dans le monde.



www.worldinvestorweek.org



**La World Investor Week 2019 aura lieu
du 30 septembre au 6 octobre 2019**



PACTE

L'ÉPARGNE SALARIALE

L'ÉPARGNE RETRAITE

PACTE, différentes mesures pour l'épargne de long terme et durable (1)

Développement du fonds Eurocroissance et des contrats d'assurance-vie plus durables et responsables

- ❑ Simplification du fonds Eurocroissance par l'affichage d'un **rendement unifié** pour tous les épargnants. Il peut être bonifié par des engagements d'investissement plus longs. La garantie du capital à l'échéance est maintenue
- ❑ Des contrats d'assurance-vie plus responsables et plus durables : dès 2020, chaque produit d'assurance-vie devra présenter au moins une **unité de compte investissement socialement responsable (ISR), solidaire ou verte**

PACTE, différentes mesures pour l'épargne de long terme et durable (2)

- Réforme du Plan d'épargne en actions (PEA) et du plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et des ETI (PEA-PME)
- Ouverture du **PEA-PME** aux titres émis dans le cadre du financement participatif et aux minibons
- Création d'un **PEA jeune**
- Fléchage du Livret A et du Livret Développement durable vers le financement de projets contribuant à **la transition énergétique** ou à la réduction de l'empreinte climatique
- Elargissement des dispositions légales applicables aux **comptes inactifs** aux produits de l'épargne salariale et de participation affectés à des comptes courants bloqués

Les grands principes

- ❑ **Simplification** des règles encadrant l'épargne retraite
- ❑ Une **portabilité** de tous les produits d'épargne retraite
- ❑ Une **fiscalité** harmonisée et attractive

Développement de l'épargne salariale

- ❑ Suppression du **forfait social sur l'intéressement** pour les entreprises de moins de 250 salariés
- ❑ Des accords d'intéressement et de participation « **clé en main** » pour les PME
- ❑ Facilitation de la mise en place du **PERCO**
- ❑ Une **meilleure information** des salariés sur leur épargne salariale : un relevé annuel
- ❑ La **formation** des représentants des épargnants-salariés

Une attention aux difficultés rencontrées par les épargnants

Situations identifiées en Médiation et recensées dans les recommandations générales du Médiateur (cf Rapport Annuel du Médiateur de l'AMF 2017) :

□ L'absence de PERCO chez le nouvel employeur

- Portabilité PERE/PERI
- Frais limités pour les nouveaux versements

Article L3334-7 Modifié par LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 - art. 155 (V)

Article D3334-3-3 Créé par Décret n°2019-862 du 20 août 2019 - art. 1

□ Affectation par défaut des sommes issues de la participation dans le PERCO

- Cas de déblocage

☐ Art. D. 3332-16-1.-Le relevé annuel de situation prévu à l'article L. 3332-7-1, comporte

- L'identification de l'entreprise et du bénéficiaire
- Le **montant global des droits et avoirs** inscrits au compte du bénéficiaire, estimé au 31 décembre de l'année précédente ;
- Le montant de ses droits et avoirs par **support de gestion, avec les dates de disponibilités**, ainsi que les modalités de gestion,
- **Un récapitulatif des sommes investies** lors de l'année écoulée dans le plan, présentées par type de versements conformément aux dispositions prévues à l'article L. 3332-11, ainsi que des sommes désinvesties du plan sur la même période, en distinguant celles résultant d'un cas de débloqué anticipé ;
- **Un récapitulatif des frais à la charge du salarié** lors de l'année écoulée mention des frais de tenue de compte-conservation pris en charge par l'entreprise obligatoire lorsque cette prise en charge cesse en cas de départ de

Une meilleure formation des représentants

- ❑ Une formation **obligatoire** des membres des conseils de surveillance des FCPE d'actionnariat (et administrateurs Sicavas) **de 3 jours**
- ❑ contenu précisé par décret.



PEPP, LA RETRAITE VUE DE L'EUROPE

PEPP , développer l'épargne retraite, les investissements de long terme et la croissance

PEPP : publication au JOUE du 25.07.2019

Objet : Le règlement institue des règles uniformes concernant l'enregistrement, la conception, la distribution et la surveillance des produits d'épargne-retraite individuelle qui sont distribués dans l'Union sous l'appellation « produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle » ou « PEPP ».

Date d'entrée en vigueur : 14.08.2019

Application : 12 mois après la publication au JOUE des actes délégués Règlement (UE) 2019/1238 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.198.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2019:198:TOC

Principales caractéristiques des PEPP

- ❑ Un produit **d'épargne individuelle** complémentaire aux dispositifs existants
- ❑ Un produit vendu partout en Europe avec **un seul enregistrement**
- ❑ Un produit portable, une **sortie en rente, capital ou combinaison des 2**
- ❑ Une prestation de conseil sous forme de conseil personnalisé **obligatoire**
- ❑ Une information précontractuelle sous forme d'un **DIC** comprenant les performance des 10 dernières années, ainsi qu'un scénario optimiste et pessimiste
- ❑ un **relevé annuel des droits** avec une estimation des droits , des coûts et de leur impact en euros et en %
- ❑ Un processus de **réclamations et de médiation** défini



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**